

SOMMAIRE

Edito p. 1

Vie municipale et finances
p. 2

Urbanisme p. 3

Vie locale p. 4

le Supplément ! Agenda et
vie des associations

LES HORAIRES DE VOTRE MAIRIE CHANGENT !

Pour mieux répondre à vos attentes, les horaires de la mairie sont modifiés **à partir du 29 septembre 2014** :

- Lundi de 14h30 à 17h30
- Mardi et jeudi : 8h30 à 11h30 – 14h00 à 19h00
- Vendredi : 8h30 à 11h30 – 14h30 à 17h30
- Fermeture le mercredi.

Permanence du Maire les mardi et jeudi de 17h à 19h et le mercredi de 9h à 12h.

Édito

Madame, Monsieur, Habitants de Saint Jean d'Heurs, Le malheur a, durant cet été, accablé, cruellement et sans retenue, une famille de notre commune. Je ne sais pas si c'est le rôle du maire de parler de ce malheur. Mais il a tellement bouleversé chacun d'entre nous que je crois pouvoir dire ici, au nom de tous, à Camille et à Chrystelle toute notre compassion et notre affection. A tous ces jeunes, encore enfants, qui pleuraient le départ de leur copain, leur dire que nous aussi avons, chacun à notre manière, pleuré, prié, porté un petit bout de cette souffrance. Puissent ces moments nous ramener aux valeurs essentielles que sont la solidarité et la fraternité. Ce sera le plus bel hommage à rendre à Sébastien.

La vie communale continue, ce bulletin vous en donne les points essentiels :

- l'organisation de la rentrée scolaire ;
- la mise en place des programmes voirie 2014 et 2015
- le travail sur le dossier assainissement collectif
- la réorganisation des services municipaux.

Maintenant est en perspective la construction du budget 2015. Il sera le premier de la main du conseil élu en mars.

Hors ces grands dossiers, nous sommes aussi très attentifs au quotidien de chacun et essayons, avec les moyens que nous avons, d'y répondre dans les meilleurs délais.

Après 6 mois, la nouvelle municipalité est en ordre de marche, pour vous servir.

**Bernard Frasiak,
Maire de Saint Jean d'Heurs.**

Elections

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale **au plus tard le 31 décembre 2014** pour les prochaines élections de 2015 :

- Mars : Election des Conseillers départementaux
- Décembre : Election des Conseillers régionaux

Seuls pourront voter les personnes inscrites sur la liste électorale pour cela il faut soit habiter la commune depuis 6 mois au moins, soit être inscrit sur le rôle des impôts depuis 5 ans. Les électeurs qui ne remplissent plus ces conditions sont selon la loi radiés de la liste électorale.

Quelques économies réalisées en détail !

SDIS. La départementalisation du corps de pompiers de Saint-Jean d'Heurs, effective depuis octobre 2013, l'est aussi sur le plan des factures. Désormais, les abonnements (téléphone, eau, électricité) sont pris en charge par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme, dans le cadre d'une convention avec la commune.

TAP. Pour la première année de mise en œuvre, les communes reçoivent un fonds d'amorçage de 50€ par enfants scolarisés, soit 3 500 €. Dans les faits, cette aide ne couvrira pas l'ensemble des dépenses à engager, pour la rémunération d'animateurs extérieurs et des heures en plus du personnel communal. La municipalité a pris le parti de proposer des animations de qualité et en lien avec notre commune, ses associations,

Le redressement des finances est toujours d'actualité. S'agissant de **l'investissement**, il s'agissait d'obtenir les subventions possibles mais non demandées. Après divers échanges avec le Conseil Général les deux dossiers défendus ont été acceptés :

1 – **Ecole** : une aide de 30% est obtenue pour l'achat de matériel de cuisine commandée en janvier et pour la réfection de la cour de l'école, commandée en mars et renégociée en avril.

Le montant s'élève à environ 20 000 € HT pour une subvention accordée à hauteur de 6 500 €. Le matériel (cuisinière, tables de préparation, lavabo) ont été livrés et installés pour la rentrée. La cour sera réalisée au printemps prochain.

2- **Voirie** : d'un montant estimé à 65 000 €, la subvention accordée sera de 20.000€. Les travaux seront réalisés en 2 temps, cet automne et au printemps prochain.

Ces projets devraient pouvoir se réaliser sans emprunt ce qui éviterait d'alourdir la dette de la commune et de payer des intérêts.

S'agissant du **fonctionnement**, nous nous étions engagé à réduire les dépenses en faisant la chasse aux gaspillages, aux dépenses de confort voire superflues. La diminution de moitié des indemnités des élus s'élève à environ 12 500€ en année pleine. Cette économie est nette pour les finances communales, aucune autre indemnité de quelque nature (déplacement, restauration...) que ce soit n'est versé aux élus, maire, adjoints ou conseillers. La distribution des courriers aux élus ou aux habitants permet d'économiser du temps de travail et du carburant.

Le CCAS distribue traditionnellement un colis aux personnes de la commune âgée de 65 ans et plus. Cette année, il propose de choisir entre le colis ou un repas à partager à la salle des fêtes.

Mission locale de l'arrondissement de Thiers

B.Frasiak, maire de Saint Jean d'Heurs, a été élu Vice président de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes de Thiers. La Mission Locale de Thiers est chargée d'accompagner les jeunes de moins de 26 ans dans leur recherche d'emploi, de formation ... Ses conseillers sont des professionnels spécialisés et peuvent accompagner les jeunes en difficulté.

Permanence à LEZOUX tous les Mercredis et Jeudis, en Mairie - en rez-de-chaussée (entrée principale sous le balcon de la façade) 9H/12H - 13H30/17H

Conseillère **Géraldine ALLION**

☎ 06 74 28 85 77

INSERFAC/ BF

Bernard Frasiak, maire, a été élu par le conseil communautaire référent pour le chantier permanent d'insertion INSERFAC. Il est chargé avec Mme la directrice de la Comcom et les responsables d'INSERFAC d'organiser et suivre les chantiers. Composé de 8 personnes et d'un chef de travaux, M. P. Lepage, il permet à des personnes sans emploi de construire un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Pour cela, ils sont en situation de travail dans les communes de la Comcom pour divers travaux : espace vert, petit entretien, aménagement, patrimoine. Cette mise à disposition est gratuite et peut durer de une à quatre semaines, ou plus, suivant les besoins. Déjà réalisés à Saint Jean d'Heurs, la réfection du puits de Coutat, la création d'un mur en pierre au bourg, la réfection des allées du cimetière ...

A noter que cette aide n'a plus été sollicitée par Sain Jean d'Heurs depuis 2011.

Votre commune s'engage pour le tri !

La municipalité en partenariat avec l'association Le RELAIS et le SBA a mis en place depuis juillet un conteneur destiné à la récupération de textile sous toutes ses formes, tissu, vêtement et chaussures même usagées. Les dépôts doivent se faire dans des sacs pas trop volumineux. Le conteneur se trouve près du cimetière au point propre récupération du verre. **À compter du 1^{er} octobre, la récupération des huiles usagées est supprimée par le SBA.** Une animation auprès des enfants de l'école sera assurée par le RELAIS en octobre dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires.

411 kilos de textile ont été récupérés durant août et septembre.

En bref

Suite à un dégât des eaux, la sacristie a été remise en état pour 1 800 € pris en charge par l'assurance. L'entreprise Danna de Saint Jean d'Heurs a effectué ces travaux

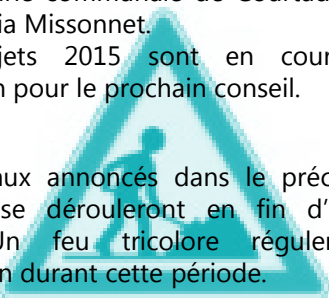
Voirie et travaux

Le recensement des travaux urgents de voirie a été réalisé. Les travaux de grosse réparation vont être réalisés à l'automne sur la voirie communale de Courtade à la RD 223 via Missonnet.

Les projets 2015 sont en cours de validation pour le prochain conseil.

RD 2089

Les travaux annoncés dans le précédent bulletin se dérouleront en fin d'année 2014. Un feu tricolore réglera la circulation durant cette période.



Éclairage Public

A la demande de la mairie, des réparations ont été effectuées sur le réseau d'éclairage public, chez Bayle, chez Coutat, chez Valadier, la Maison Blanche et au Bourg. Les travaux sont effectués par l'entreprise Cegelec pour le SIEG. Si vous notez des dysfonctionnement sur l'éclairage public, merci de le signaler en mairie pour prise en charge.

Aménagement extérieur de la salle des fêtes

Le sol de l'accès à la mairie et la salle des fêtes a été stabilisé pour faciliter l'accessibilité.

Aménagement du bourg, une nouvelle entrée pour l'école

Pour assurer plus de sécurité aux enfants et en cohérence avec le nouveau bâtiment scolaire, l'accès à l'école se fait dorénavant par la petite place près de la caserne des pompiers. Prévues dans les plans, cette nouvelle disposition va bousculer des pratiques plus que centenaire mais devrait mieux répondre aux besoins des nombreux utilisateurs, petits et grands. Le stationnement sur cette place est exclusivement réservé aux pompiers, aux enseignants et aux véhicules des personnes handicapées. Merci de les respecter.

Aménagement de la mairie

Pour assurer une meilleure confidentialité et une meilleure organisation du travail pour les agents (deux à occuper la même salle certains jours de la semaine), un aménagement de l'accueil de la mairie sera réalisé courant septembre - octobre par le chantier INSERFAC. Le montage de deux cloisons permettra de créer une salle d'attente qui sera aussi point lecture en lien avec la médiathèque et petite salle de réunion pour les associations et éventuellement salle d'exposition. Elle sera utilisée également pour les réunions du conseil.

Coût de l'opération : 500 € environ, le travail d'INSERFAC est pris en charge par la comcom !

Patrimoine : Fontaine du bourg

Jusqu'à l'arrivée de l'eau du robinet dans les années 50, la fontaine à l'entrée du bourg assurait aux habitants du village l'eau pour le quotidien et ceci en toute saison. Depuis, elle est quelque peu abandonnée, envahit par la végétation et en partie écroulée. Le chantier INSERFAC va la reconstruire en octobre. La Communauté de communes et le Conseil Général payent les salaires, la commune prend en charge les matériaux.

Fleurissement des villages.

Sans doute vous l'avez remarqué, le fleurissement de la commune n'a pas été suivi durant cet été, comme le désherbage du cimetière. Et pour cause, nous avons du, dans le respect des engagements et des règlements, donner aux employés chargés notamment de ces travaux, des congés de récupération importants en durée. Ainsi le temps de travail disponible a été sensiblement diminué et nous avons du choisir entre les urgences, d'autant plus que la météo humide de cet été a été propice au développement des herbes ! Cette situation, héritée du passé, ne se reproduira plus. Une gestion précise des emplois du temps et des justes temps de repos est dorénavant en place avec les outils permettant le suivi.

Saluons l'initiative heureuse d'habitants de Coutat, de Fouhet, de Missonnet qui ont fleuri eux-mêmes les grosses buses inutilisées.

Belles fleurs et beaux gestes !

Comme il est de tradition, M. le sous-préfet visite chacune des communes de son territoire, il était reçu par le conseil municipal le 12 septembre en mairie. Après une courte introduction de M. le maire, un échange s'instaurait entre les élus et M. Traimond sur les questions municipales dont les projets communaux, et aussi sur les réformes en cours. La rencontre se poursuivait avec la visite du GAEC Dessapt, du foyer des Granges et se terminait au Zénith. M. Gilles Traimond a bien voulu répondre par écrit à quelques questions :

Question : Quel est le travail d'un Sous-préfet ?

Sous-préfet : « Le sous-préfet représente l'Etat, sur le territoire d'un arrondissement (pour ma part celui de Thiers). A ce titre, il coordonne l'action des services de l'Etat dans ses missions (sécurité, ordre public, économie, emploi etc...) et veille au respect de l'ordre et des lois républicains. Au quotidien, cela va du contrôle de la légalité des actes pris par les collectivités locales, à l'appui à leurs projets d'intérêt général ou l'aide aux entreprises sur leurs projets d'intérêt économique ».

Question : Les Préfets ou Sous-préfet changent souvent. Cela ne gêne-t-il pas leur connaissance des territoires où ils exercent ?

Sous-préfet : « La relative fréquence de leurs mobilités est le gage d'une indépendance totale vis-à-vis des acteurs et intérêts locaux. Ils disposent de services efficaces, au sein des sous-préfectures qui assurent la continuité du service public. La culture du corps préfectoral intègre ce paramètre et, lorsqu'un sous-préfet arrive, il dispose déjà de dossiers complets et à jour sur les grands enjeux du territoire. Un sous-préfet est « câblé » pour assimiler très rapidement les données locales importantes qu'il doit connaître, qu'il complète immédiatement par des déplacements fréquents sur le terrain ».

Question : On parle beaucoup de la réforme des collectivités locales, la Commune de Saint-Jean d'Heurs existera-t-elle encore dans 20 ans ?

Sous-préfet : « Il serait imprudent d'affirmer savoir ce que sera l'avenir dans 20 ans, mais il n'est pas question aujourd'hui de supprimer les communes qui font partie de l'histoire de nos institutions et constituent le pilier de la démocratie de proximité. Pour autant, leurs attributions évoluent et la mutualisation de certains de leurs moyens à un échelon intercommunal est importante pour leur permettre de rationaliser leurs ressources. On constate aussi, dans les petites communes, une difficulté pour trouver désormais des candidats pour l'élection des conseillers municipaux.

Si la commune de Saint-Jean d'Heurs trouve toujours des personnes capables de s'investir pour le bien commun et continue à travailler intelligemment dans un cadre intercommunal, je suis pour ma part persuadé qu'elle existera encore dans 20 ans ! »

Question : Quels sont les atouts et les handicaps de Saint-Jean d'Heurs selon vous ?

Sous-préfet : « Les atouts de Saint-Jean d'Heurs sont : une situation idéale proche de Thiers et de Clermont, sur un axe structurant, et un cadre de vie de grande qualité et très attractif. Ses handicaps en découlent : des investissements lourds à supporter lorsqu'on est en augmentation démographique : école, cantine scolaire, assainissement, voirie, etc.... Ces handicaps seront surmontés par une politique de mutualisation et de coopération avec les communes proches et par leurs prise en compte à l'échelon intercommunal ».

ÉTAT CIVIL TROISIÈME TRIMESTRE

MARIAGE

Aurore VANNAIRE et Sylvain DUREZ le 2 août, Missonnet

DÉCÈS

6 juillet Sébastien VERDIER, Valadier
 28 juillet Ginette GICQUIAUD maison d retraite
 4 août Mme Thérèse GOURMIL Maison de retraite
 8 août Mme Marie BODIMENT M. de Retraite
 9 août M. Charles COMOTTO. M. de retraite
 15 août Jean CUEL, Foyer des Granges
 18 août Mme Marie BEGON M. de retraite
 15 août Christian FARARON, Maison Jaune

École et TAP

La rentrée scolaire du 2 septembre apporte son lot de nouveautés aux 70 élèves (contre 77 l'an dernier). Outre l'accueil de deux nouvelles professeurs des écoles, Noëlla Rivard pour les CP-CE1 et Hélène Audet pour les CE2-CM, la commune a mis en place les nouveaux horaires à **titre expérimental**, avec des activités proposées le vendredi de 13h45 à 16h45. Ce choix a été fait pour prendre en compte l'ensemble des considérations: enfants, parents, emploi du temps du personnel de l'école.

Le premier cycle porte sur l'éducation à l'environnement, avec l'appui d'intervenants extérieurs professionnels. Ces activités sont rendues possible, cette année, grâce à l'aide de l'Etat de 50€/enfant, ainsi qu'à l'implication des associations de la commune et des parents bénévoles.

Sur la commune

1914 : Le centenaire de la guerre 1914/1918 a débuté avec la commémoration de la mobilisation générale. A cette occasion et comme dans la plupart des communes de France, les cloches ont sonné à la volée durant 5 minutes le vendredi 1^{er} août à 16 heures. Vingt trois jeunes hommes de Saint Jean d'Heurs ont été tués durant ces quatre années de guerre. La commune souhaite leurs rendre hommage :

- **Vendredi 7 novembre** :
- 18h00 : Dépôt de gerbe au monument
- 18h15 : Vernissage de l'expo-photo de Pierre Chalvon sur les monuments aux morts
- 18h30 : Verre de l'amitié
- 20h30 : Ciné discussion avec la projection de **Joyeux Noël**, de Christian Caron, avec Diane Kruger, Guillaume Canet, Dany Boon,

Ça se passe près de chez vous !

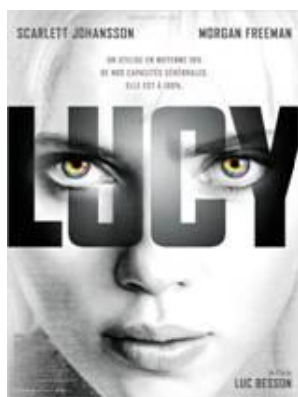
Découvrez toutes les informations sur le site de la communauté de communes : http://www.ccdoreallier.fr/tourinsoft/liste_agenda/agenda_manif

Notre sélection de l'automne :

- Exposition temporaire « ECLATS ARVERNES, TRESORS ARCHEOLOGIQUES DU MONDE ROMAIN » au musée départemental de la céramique de Lezoux
- Découvrez la Licorne à Mauzun, tous les 1^{er} samedi du mois, un concert. Rdv le 4 octobre avec Sly de Bruix. plus d'infos : <http://rolandrene.com/>



**RDV LES VENDREDIS,
ET TOUJOURS À 20H30
À LA SALLE DES FÊTES !**



🎬 **Ven 10 octobre** : **On a failli être amies**, Comédie, avec Karin Viard, Emmanuelle Devos, Roschdy Zem

🎬 **Ven 31 octobre** : **Lucy**, le dernier de Luc Besson, avec Scarlett Johanson et Morgan Freeman

🎬 **Ven 21 novembre** : **Film non communiqué**

🎬 **Ven 12 décembre** : **Film non communiqué**

Tarifs : Plein = 5 € et réduit : 3 €

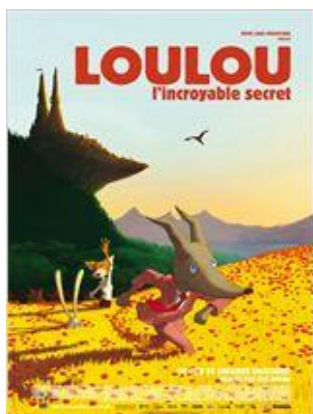
Plus d'infos : <http://www.cineparc.fr/>



Ciné-goûter : Pendant les vacances scolaires, profitez des séances jeunes public à St Jean d'Heurs, organisées avec l'aide de l'amicale laïque !

🎬 **Jeudi 30 octobre à 15h** : **Loulou l'incroyable secret** : Le retour de Loulou et son meilleur ami, le lapin Tom, dans de nouvelles aventures !

Tarif plein : 5.50 € et Tarif réduit : 3.50 € - Goûter offert !



LE SUPPLEMENT

AMICALE LAÏQUE DE ST JEAN D'HEURS

À l'initiative de parents d'élèves et habitants de la commune, l'Amicale Laïque de Saint Jean d'Heurs a été créée il y a plus de 50 ans pour animer la vie locale et l'école de la commune. A l'époque, il existait une classe unique. Quelques années plus tard, menacée de fermeture en raison du nombre d'élèves insuffisant les habitants, en s'appuyant sur l'amicale laïque, se sont mobilisés pour sauver l'école.

L'Amicale a ensuite pris en charge la gestion de la cantine, c'est une particularité puisqu'il existe peu de cantines ainsi gérées par une association. C'est aussi l'une des principales motivations de l'amicale, qui permet d'autant plus de proposer un service de qualité et avec des tarifs très intéressants pour les repas (1.90€) et grâce à la prise charge du personnel par la mairie.

L'Amicale Laïque contribue surtout au financement des activités de l'école : natation, danse, spectacle, sortie scolaire, ...

Enfin, l'association participe très activement à la vie locale, avec toute une série de rendez-vous incontournables !

Plus d'informations : Guillaume Chevalérias, Président. ☎ 06 83 23 20 47

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MARDI 30 SEPTEMBRE 18H00
SALLE DES FÊTES

VOS RENDEZ-VOUS AVEC L'AMICALE

- 1 **21 novembre :**
Traditionnel rapoutet
- 1 **19 décembre :**
Noël des enfants
- 1 **Janvier :** Tournée des amicalistes
- 1 **Janvier :** Concours de belote
- 1 **Février/mars :**
Carnaval des enfants
- 1 **Lundi de Pâques :**
Randonnée « La ronde des Etangs »
- 1 **Mai/juin :** Paëlla
- 1 **Juin :** Kermesse de l'école

Vigilance météo !

La kermesse organisée par l'Amicale Laïque n'a pas pu se dérouler le 28 juin 2014 en raison du risque de violents orages. L'organisation de ce week-end de St Jean a quelque peu été perturbé. La municipalité tient à saluer le bon dévouement des amicalistes pour leur compréhension, nul doute que c'est partie remise et les enfants ont tout de même pu apprécier quelques unes des surprises préparées à leur intention, ainsi que le spectacle de fin d'année ! Le tournoi de foot a également été annulé, mais le terrain peut toujours continuer de vous accueillir, à vos baskets !

INFORMATION POUR LES ASSOCIATIONS :

La salle des fêtes est gratuite pour les associations, réservation à effectuer en fonction du planning de réservation.

Attention : le cinéma change de jour et aura lieu le vendredi soir, à compter du 19 septembre.
Les séances ont lieu toutes les 3 semaines. Si vous souhaitez réserver la salle des fêtes le samedi concerné, merci d'en informer la mairie.

KRONOS : NOUVEAU BUREAU

Lors de sa dernière assemblée générale en juin dernier, l'association Kronos a élu un nouveau président M. A. Sannajust. M. Fabert reste vice-président.

LOTO LE DIMANCHE

2 NOVEMBRE À 14H30

SALLE DES FÊTES

DU NOUVEAU CHEZ LES POMPIERS

Anthony Grand a rejoint le corps des sapeurs-pompiers de St Jean d'Heurs depuis le 1^{er} avril, ce qui porte à 11 le nombre de sapeurs-pompiers. Le corps est rattaché au SDIS 63 depuis le 1^{er} octobre 2013. Les frais de gestion sont désormais supportés au niveau du département, mais le corps reste un service de proximité pour la commune.

Si vous aussi, vous souhaitez devenir sapeur-pompier, contacter David Boilon ☎ 06 64 48 22 82.

Voici déjà quelques conditions à remplir :

- Avoir 16 ans
- Jouir de ses droits civiques
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique

Plus d'infos : <http://www.sdis63.fr/>